

Théorie du bien-être et politique économique Welfare theory and economic policy

Gérard-R. Pelletier

Volume 54, Number 1, janvier–mars 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800758ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800758ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pelletier, G.-R. (1978). Théorie du bien-être et politique économique. *L'Actualité économique*, 54(1), 59–76. <https://doi.org/10.7202/800758ar>

Article abstract

After facing disappearance during the thirties, under the well known attack by Lionel Robbins and other economists, theoretical welfare economics seems to be more and more in use in spite of still shaky foundations. The concept of surplus, the measurement of preferences and the economic welfare function are apparently among the most promising approaches. Welfarists like Tinbergen and Bergson are not so far now from known anti-welfarists like Robbins and Myrdal. However, the issue of the debate between Pigou and Robbins has to be reconsidered before we can use welfare theory. New methodological arguments are presented that try to separate the shaft from the weed in the thesis of Pigou and Robbins. Some errors are found that have remained alive up to now. After a new light is shed on the controversy, it is fairly easy reconcile Pigou, Robbins, Bergson, Myrdal and Tinbergen. It is fortunate that we can reach such a consensus because the theory of economic policy badly needs renewed foundations to be able to cope with changing values, new patterns of distribution and other long range problems. A fresh start with the questions raised by welfare economics should ease the way towards these goals.

THÉORIE DU BIEN-ÊTRE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Mort ou renaissance de la théorie économique du bien-être ?

Quand les économistes parlent de l'économie du bien-être, ils utilisent une traduction déjà ancienne du titre d'un volume du célèbre économiste de Cambridge, Arthur Cecil Pigou, professeur de Keynes. Dans son ouvrage, *The Economics of Welfare*, publié déjà en 1908, Pigou appelait du nom de théorie du bien-être rien de moins qu'une théorie générale de la politique économique. Il voulait, disait-il, étudier les grands principes d'une science qui ne dégènerait pas en recettes mais serait quand même essentiellement axée sur les grands problèmes sociaux, comme celui de l'existence de riches et de pauvres.

La plupart d'entre nous ne savons pas que ce côté pratique de la science économique a été mis de côté pendant une trentaine d'années, à la suite d'une querelle célèbre dans laquelle Lord Lionel Robbins semble avoir eu le dessus sur Pigou. Ce n'est que depuis les années 1940 que ce côté pratique est réapparu mais sous une autre forme à horizon plus court avec la macro-économie dérivée de Keynes, qui a joué le rôle de théorie de la politique économique jusqu'à récemment.

Bien que les nombreuses critiques qui ont assailli l'Ancienne Ecole de bien-être de Marshall et Pigou, la Nouvelle Ecole de Pareto, Hicks, Kaldor et Scitovski et plus récemment l'Ecole de la fonction de bien-être nous fassent conclure à l'agonie de la théorie du bien-être, plusieurs applications récentes nous montrent au contraire une renaissance de la théorie dans son rôle de théorie de la politique économique.

C'est cette contradiction que nous essaierons de voir et de résoudre ici. Il ne sera pas question par conséquent de diverses suggestions concernant un revenu minimal garanti ni de politiques sociales pour le moment. Je garde aussi pour une autre occasion une étude détaillée de l'éclairage particulier et des méthodes concrètes d'analyse que la théorie du bien-être renouvelée pourrait apporter à une définition plus adéquate de la théorie de la politique économique.

Je me contenterai de signaler un certain nombre de recherches de pointe qui font appel à la théorie du bien-être et j'essaierai de rétablir la crédibilité de cette théorie malgré l'attaque particulièrement sévère de Robbins.

I — RENAISSANCE DE LA THÉORIE

A) *Le surplus*

Même la plus vieille partie de la théorie du bien-être, la notion de surplus du consommateur, développée vers les 1840 par Jules Dupuit et reprise par Alfred Marshall, connaît un regain de vogue relié à l'analyse coûts-bénéfices depuis l'article de Harberger¹ dans le *Journal of Economic Literature* de 1971. Que veut faire l'analyse coûts-bénéfices ? Évaluer les coûts et les bénéfices d'un projet pour le comparer à d'autres sur la base du plus grand avantage possible. C'est justement ce que voulaient faire Dupuit et Marshall en soustrayant de la surface d'utilité représentée sous une courbe de demande la surface d'utilité perdue en payant pour le produit.

On sait que Harberger a essayé de répondre à toutes les critiques pour remettre à la mode le surplus. Une nouvelle discussion s'est engagée autour de la proposition de Harberger, qui veut simplifier l'utilisation du surplus en ne tenant pas compte des effets de redistribution. Or, il est incontestable que la distribution du revenu, comme le pensait Pigou, est une composante majeure du bien-être. C'est ce que fait ressortir d'ailleurs une synthèse de Hettich, parue en 1976².

On a donc, d'une part, des économistes comme Robert Willig qui pensent que les prix actuels reflètent bien l'interaction entre la rareté relative et la demande. Comment alors un accroissement en valeur des biens produits pourrait-il correspondre à une moins grande satisfaction ? Willig conclut donc, dans l'*American Economic Review* de septembre 1976³, que les données du marché permettent une bonne approximation du surplus du consommateur. Comme la Nouvelle Ecole de Pareto et Hicks ne peut non plus donner de critère de distribution, on peut passer du surplus à la définition économétrique des paiements de compensation envisagés par Hicks afin de voir l'impact d'un changement dans les revenus ou les prix sur le bien-être de l'ensemble des consommateurs. Lorsqu'on parle ainsi d'un agrégat, d'une moyenne ou d'un consommateur

1. Harberger, A.C., « Three Basic Postulates for Applied Welfare Economics : An Interpretative Essay », *Journal of Economic Literature*, vol. IX, n° 3, sept. 1971, pp. 785-799.

2. Hettich, W., « Distribution in Cost-Benefit Analysis : A Review of Theoretical Issues », *Public Finance Quarterly*, vol. 14, n° 2, avril 1976, pp. 123-50.

3. Willig, R., « Consumer's Surplus without Apology », *The American Economic Review*, sept. 1976, pp. 589-597.

représentatif, il faut entendre qu'on ne peut voir les effets de redistribution qui avantageraient un consommateur aux dépens d'un autre⁴. L'opérationnalité et la justesse des mesures proclamées par Willig valent évidemment davantage dans l'ordre des biens privés et pour des projets dont l'importance n'irait pas jusqu'à bouleverser des équilibres existants. Cela fait, il utilise à la fois le surplus de l'Ancienne Ecole et les paiements de compensation de la Nouvelle Ecole parétienne pour déranger le moins possible les équilibres tout en proposant des mesures pour lesquelles on peut mesurer le surplus et justifier théoriquement les méthodes économétriques adoptées.

A côté de ces économistes on en a d'autres, de plus en plus nombreux, pour lesquels un accroissement en valeur réelle de la somme des biens produits ne correspond pas nécessairement à une plus grande satisfaction pour l'ensemble de la société. Dans les traces de Pigou, ils pensent que la pure recherche d'un surplus pourrait privilégier certains projets chers à une minorité alors que la répartition serait au désavantage de la majorité. Il faut donc carrément chercher des jugements de valeurs qui permettent à la société de se prononcer entre plusieurs distributions dites paréto-équivalentes, c'est-à-dire qu'on ne peut modifier par la suite sans nuire à des gens.

Mais si l'on prend ainsi des jugements de valeur de la société et qu'on veuille les appliquer au choix réfléchi d'effets redistributifs, fait-on encore tâche d'économiste ? Est-ce que cela est au moins possible ? C'est là toute la discussion sur la fonction de bien-être.

B) *La fonction de bien-être*

Ainsi, lorsque Sewell recommande au Conseil du Trésor de tenir compte des effets redistributifs et de prendre des jugements de valeur pour suggérer une décision quant à ces effets, il repose là tout le problème de la fonction de bien-être dont parlait Abram Bergson en 1938. Dès qu'on pose la question : « quels jugements de valeur utiliser ? » on met en doute toute la notion d'optimum parétien et l'on recherche les avantages et désavantages de diverses répartitions selon des jugements de valeur. Ces jugements peuvent être les préférences de divers groupes, ou encore des fonctions plus générales de décision politique, de préférence sociales connues par des enquêtes Gallup, de jugements de valeur tirés de l'interprétation d'une constitution. On n'a qu'à lire l'article de de Wet paru en 1976 pour trouver une interprétation de l'analyse coûts-bénéfices dans ce sens⁵.

4. *Guide de l'analyse avantages-coûts*, Traduction de la 6^e version anglaise, mai 1975, chap. II et III.

5. De Wet, G.L., « The State of Cost-Benefit Analysis in Economic Theory », *The South African Journal of Economics*, vol. 44, n° 1, mars 1976, pp. 50-65.

Pour de Wet, l'analyse coûts-bénéfices existe parce que le marché ne résout pas les problèmes des services collectifs et que des fonds publics sont engagés dans des projets d'envergure : défense ou autres, dans lesquels il existe des effets externes importants et une impossibilité de comptabiliser les coûts et les bénéfices aux prix du marché à cause des distorsions existantes ou introduites par les projets dans les mécanismes de marché. Il tente alors de souder les décisions à une analyse dont les jugements de valeur viendraient de processus démocratiques de décision collective tels qu'on les élabore depuis Arrow.

A-t-il en vue, comme Abram Bergson en 1975⁶, l'idée que l'on devrait essayer de connaître directement *ex ante* les préférences ou les courbes de demande ? Pense-t-il comme Bergson qu'il serait maintenant possible d'arriver à une approximation des courbes d'indifférence des ménages à partir d'un échantillon, grâce à un procédé d'itération par calculateur électronique ? Opposerait-on ou suggérerait-on ces préférences aux dirigeants ?

Voilà bien des questions fort pratiques qui rejoignent la vieille théorie du bien-être et qui surprennent bien des économistes.

Notons d'ailleurs que le premier prix Nobel (avec Frisch) de science économique, Jan Tinbergen, avançait carrément en 1963, non pas que la théorie fondamentale de la politique économique relevait de la macro-économique, mais qu'elle relevait de la théorie du bien-être et de la micro-économique⁷. Voyons ce que pensent Tinbergen et un autre prix Nobel, Gunnar Myrdal.

C) *Tinbergen, Myrdal et la théorie de la politique économique*

Non seulement, en 1972, Tinbergen allait-il déjà plus loin que de Wet et Bergson, mais il se montrait même encore plus optimiste que dans son article de 1963 sur la possibilité de retourner aux préférences individuelles et de les additionner afin d'arriver à une fonction sociale de bien-être qui servirait de guide à la politique économique⁸. Il ne semble nullement embarrassé par la question brûlante des comparaisons interpersonnelles qui a préoccupé plusieurs générations d'économistes, surtout depuis Robbins qui y voyait un élément non scientifique à proscrire. Mais nous reviendrons sur ce point qui tracasse moins les économistes maintenant.

6. Bergson, A., A Note on Consumer's Surplus, *Journal of Economic Literature*, mars 1975, pp. 38-45.

7. Tinbergen, J., « L'économie au service de l'homme », *Annales de l'économie collective*, avril-septembre 1963, pp. 103-55 et pp. 397-429.

8. Tinbergen, J., *Some Features of the Optimum Regime* in J. Tinbergen et al. : *Optimum Social Welfare and Productivity*, New York University Press, N.Y. 1972. Voir surtout pages 41 et ss.

Après avoir ainsi récupéré la théorie des préférences, jugée depuis longtemps inutile et irréaliste par bien des économistes, Tinbergen continue sur les sentiers de Pigou. Dans le choix du régime économique optimal, il retourne aux notions d'économies d'échelle, internes et externes, aux indivisibilités, à la tarification en deux parties selon la théorie marginaliste, à la théorie des biens collectifs. Tous ces outils conceptuels sont utilisés pour étudier l'impact de jugements de valeur libéraux ou socialistes sur l'efficacité économique et essayer d'atteindre un optimum.

Nous ne sommes plus alors très loin de Myrdal, qui s'est élevé contre l'étroitesse de la théorie du bien-être et de l'éthique qu'elle charriait, mais qui est quand même très près de Bergson et de Samuelson.

Selon Myrdal, tout changement économique affecte aussi bien la production que la répartition et l'on ne peut séparer les deux aspects en politique économique. La science économique n'a pas le pouvoir de dire si une répartition est plus souhaitable qu'une autre. Comme toute mesure de politique économique renferme un élément de répartition, l'économiste ne peut donc jamais juger seul qu'une mesure est préférable à une autre. Par conséquent, il faut introduire des jugements de valeur de l'extérieur pour arriver à une décision. Par le passé, les économistes ont donc toujours introduit subrepticement leurs jugements de valeur dans les décisions économiques lorsqu'ils ont prétendu n'en pas avoir et agir d'une façon purement scientifique. Selon lui, il serait plus scientifique et plus honnête de rechercher au contraire les jugements de valeur cachés derrière toute proposition de politique économique et les étaler au grand jour pour que les instances concernées voient les implications de ces jugements de valeur et les jugements eux-mêmes, quitte à accepter ou à rejeter ces jugements de valeur. Il disait cela en 1927.

Ces propositions rencontrent les vues de Bergson et de Samuelson, qui écrivait dans ses « *Foundations...* »⁹ :

C'est un exercice légitime de l'analyse économique que d'examiner les conséquences de divers jugements de valeur, que le théoricien soit d'accord ou pas, exactement comme l'analyse comparée des éthiques est une science comme une autre au sein des sciences de l'homme.

Est-ce là rêver ? Il semble que non. Comme les difficultés d'identification et de mesure des coûts et des bénéfices rendent souvent impraticable une analyse coûts-bénéfices en bonne et due forme, on a tendance de plus en plus à se rabattre sur ce que certains appellent une *analyse d'impact économique* afin d'éclairer les décisions. On part alors de jugements de valeur ou de préférences vis-à-vis certaines possibilités et on

9. Samuelson, P.A., *The Foundation of Economic Analysis*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1947, p. 220. Ma traduction.

essaie d'en voir les effets économiques¹⁰. Ce que veulent Myrdal, Bergson et Samuelson semble être une généralisation et une systématisation de cette procédure.

Depuis le débat Pigou-Robbins, Plusieurs économistes froncent les sourcils devant ces propos, à preuve, cette appréciation donnée par Hicks¹¹ de la thèse de Myrdal :

Ce qu'il est en train de faire est de s'éloigner de l'économique vers la sociologie. C'est parce qu'il rêve d'une sociologie qui lui donnera une base pour les jugements de valeur qu'il veut les extirper de l'économique. L'admiration qu'on ressent pour ses réalisations dans ce domaine plus vaste adoucit l'amertume qui nous reste du livre.

Il nous reste à nous demander si tout cela est légitime pour un économiste. C'est le débat Pigou-Robbins.

II — UN DÉBAT JAMAIS FINI

A) *Les thèses vulnérables de Pigou*

Pigou n'a pas seulement parlé des externalités, des taxes contre les monopoles et de l'encouragement aux industries à rendement croissant pour faire baisser les coûts. Il est aussi allé puiser jusque chez le philosophe-économiste Henry Sidgwick (1838-1900) la problématique d'une divergence possible entre les intérêts privés et les intérêts sociaux et chez Sidgwick, repris par Marshall, cette idée déjà vieille que l'utilité marginale du revenu était décroissante à mesure que le revenu augmentait. Si l'on ajoute à cela l'idée des utilitaristes comme Sidgwick d'après lesquelles on finirait par mesurer l'utilité comme la température ou, encore mieux, comme des molécules, on a les deux points qui amèneront une riposte de Lionel Robbins.

La théorie du bien-être de Pigou repose sur deux propositions fondamentales. La première dit que tout accroissement de la somme disponible des biens économiques va dans le sens d'une augmentation du bien-être. Il appartient à celui qui conteste cette proposition, dit-il, de faire la preuve du contraire dans les faits. La seconde se veut aussi de nature positive : étant donné l'utilité décroissante du revenu ou de la richesse, tout transfert de richesse des plus riches aux plus pauvres qui n'a pas pour effet de décourager et donc de diminuer la production représente un accroissement de bien-être.

Non seulement le bien-être économique défini ici est-il la somme des bien-être individuels, mais on peut également prendre pour acquis que

10. Voir, par exemple, *Justice, équité et santé au travail*. Etude réalisée par Secor Inc. pour le Comité d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante. Document 2, octobre 1976. Editeur Officiel du Québec.

11. Hicks, J.R., « Gunnar Myrdal : The Political Element in the Development of Economic Theory », *Economic Journal*, vol. 64, déc. 1954, p. 796. Ma traduction.

dans un environnement identique, la ville de Leyde et la ville de Manchester en Angleterre, par exemple, les goûts de la population de ces deux villes et un accroissement du revenu veut dire à peu près la même chose pour tous. Alors on peut faire des comparaisons interpersonnelles et comparer les deux villes dans un graphique où l'utilité est une fonction du revenu, l'accroissement étant de plus en plus faible à mesure que le revenu augmente. Ainsi, la ville qui a un revenu plus élevé perdra moins en utilité, si on la taxe, que la plus pauvre gagnera en utilité si on lui transfère le revenu de cette taxe, d'où la justification du transfert qui apporte un solde social positif en utilité.

B) *La riposte de Robbins*

Dans son célèbre *Essai sur la nature et la signification de la science économique* paru en 1932, la même année que la quatrième et dernière édition de *The Economics of Welfare* de Pigou, Robbins souligne la confusion qu'on retrouve dans les œuvres des économistes entre les aspects scientifiques et les jugements de valeur. Partant du principe de Hume que la science ne fait que des constatations mais qu'elle ne prescrit pas comme telle, il conclut qu'une science positive ne peut par conséquent prescrire des fins, cela résulte d'une branche du savoir normatif comme l'éthique. Les fins sont donc données à l'économiste, qui ne peut que vérifier leur cohérence et leurs implications économiques de même que les conflits dans l'utilisation de moyens rares pour les atteindre.

Même si Pigou pouvait vérifier que l'utilité marginale du revenu décroît avec l'augmentation de celui-ci, il ne peut selon Robbins en inférer, en faisant appel à la science, qu'il faut par conséquent enlever du revenu aux riches pour les transférer aux pauvres. Comme Pigou fait de ce genre de raisonnement la base de sa théorie du bien-être, sa théorie n'est donc pas scientifique. D'autres, comme Little, ont soulevé que la même objection est aussi valable contre la Nouvelle Ecole parétienne qui affirme qu'on peut procéder à un changement si personne ne s'oppose ou si tout le monde est en faveur. Le fait de mesurer un consensus, fût-il universel, n'implique nullement que l'on fasse encore de la science lorsqu'on agit dans le sens de ce consensus.

La deuxième objection majeure de Robbins est dirigée contre les comparaisons interpersonnelles. Il est non scientifique de prétendre que la perte de satisfaction que subira le riche que l'on taxe sera moins grande que le surplus de satisfaction dont jouira le pauvre qui recevra le produit de la taxe. Cette mesure, selon Robbins, est « nécessairement en dehors de n'importe quelle science positive » car « C'est une question métaphysique »¹². Les sentiments des gens et l'évaluation de ces sentiments

12. Robbins, L., *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, 1932 ; traduction française (1947) Médecis, Paris, p. 134.

s'apprécient selon de pures conventions qui ont cours dans le milieu. Ainsi, il se pourrait que la taxe fasse que votre voiture se distingue moins de celle de vos voisins moins fortunés et que cette perte soit plus fortement ressentie par vous que ne le soit le plaisir supplémentaire du pauvre qui améliorera sa voiture grâce au transfert de la taxe. Les conditions sont si diverses qu'elles varient avec chacun et défient la généralisation. La comparaison n'a pas de base scientifique selon Robbins ; c'est donc un jugement de valeur ou une comparaison « essentiellement normative »¹³.

Pour Robbins, dans la veine de l'ordinalisme, c'est tout différent si nous demandons à une première personne de ranger en ordre décroissant certains biens et si une deuxième personne les range aussi mais dans un ordre différent. On peut constater que l'un préfère la maison et l'autre la voiture avec roulotte, sans essayer de savoir si la préférence de l'un est plus forte que la préférence de l'autre.

On donna en fin de compte raison à Robbins. Pour que Pigou ait raison a-t-on dit, il aurait fallu que tous les individus aient une capacité égale de satisfaction. Alors, une égale augmentation de revenu à partir d'un revenu sensiblement le même apporterait aussi un égal accroissement d'utilité. L'évidence apparaissait tout le contraire. On ne pouvait donc comparer les utilités comme les dollars de revenu et le cardinalisme de Pigou était sans fondement. Sans le cardinalisme pour les appuyer, les comparaisons interpersonnelles de Pigou étaient par conséquent invalides. Il n'y avait alors plus de critère pour décider si une répartition était meilleure qu'une autre.

La Nouvelle Ecole du bien-être apparaissait plus scientifique car elle s'abstenait de changer la répartition, agissant selon le principe de Pareto : seule une mesure qui ne nuit à personne et plaît à au moins un individu est justifiée.

On a mis beaucoup de temps à démêler ce qui est juste de ce qui ne l'est pas dans ce raisonnement et tous les économistes en ont été marqués. Essayons de voir si l'on peut justifier l'existence de la théorie du bien-être malgré Robbins et Pigou.

C) *Erreurs de Robbins et de Pigou : le point*

D'abord, il est bien vrai qu'à l'origine de toute action réfléchie il y a au moins le jugement de valeur qu'il vaut mieux agir que ne rien faire, puis cet autre, qu'entre diverses solutions celle que nous mettons en action nous apparaît la meilleure. Non seulement cela est-il vrai même pour les sciences appliquées les plus exactes, mais cela vaut aussi pour la science la plus rigoureuse elle-même. Le choix d'un sujet de recherche, même les méthodes utilisées et la séquence des expériences dépendent en grande partie de jugements de valeur.

13. *Ibidem*, p. 135.

Ce n'est que vers les années 1960 qu'un économiste comme Brandis, par exemple, concluait un long débat en faisant remarquer qu'on trouve des jugements de valeur même en physique : lorsqu'on choisit une logique d'exposition plutôt qu'une autre, lorsqu'on adopte une théorie plutôt qu'une autre en se servant du principe d'Occam. Le principe d'Occam nous dit de choisir la théorie la plus simple pour expliquer le plus grand nombre de faits possibles¹⁴. C'est un jugement de valeur.

Les économistes se sont parfois empêchés de faire de la bonne science appliquée et même de la science objective à cause d'un complexe d'asepsie vis-à-vis les valeurs.

C'est ainsi que l'on retrouve une confusion déplorable entre jugement de valeur et jugement de fait peu étayé, assimilé à un jugement de valeur, depuis Robbins jusqu'à nos jours. Comme plusieurs de nos propositions de faits en théorie économique sont difficiles à vérifier (exemple : en théorie micro), on se demande pourquoi les mêmes auteurs n'ont jamais conclu logiquement que tout cela était des jugements de valeur. D'abord, Robbins : comment peut-il dire que, puisque Pigou ne peut mesurer cardinalement les préférences, les comparaisons interpersonnelles sont des jugements de valeur ? Avant qu'on puisse voir la face cachée de la lune, les astronomes suggéraient qu'elle était comme la face connue : pleine de cirques, de mers et de cratères. Cette opinion n'avait rien à voir avec la morale, l'esthétique, la politique ou les règles méthodologiques ou logiques qui sont les principaux champs de jugements de valeur. C'était une opinion portant sur des faits éventuellement observables ou objectifs, donc, de la nature de ceux dont s'occupe la science. Il en est de même pour la mesure des préférences. Qui nous dit que les psychologues ne pourront les mesurer et les comparer cardinalement un jour ? On retrouve la même erreur chez un spécialiste de la méthodologie comme Machlup, qui considère la fonction de bien-être comme normative, donc non scientifique. Pourquoi ? Parce qu'il existe, dit-il, une multitude d'objectifs sociaux possibles ; or, comme nous n'avons pas les spécifications de la carte sociale des préférences et des taux de substitution pour ces objectifs, « nous concluons que cette sorte d'analyse économique — économique du bien-être — est normative »¹⁵.

Les conséquences de cette confusion sont beaucoup plus importantes qu'on ne le croit. Les économistes ont tendance à assimiler les jugements de valeur, qui se retrouvent à la base de toute action humaine réfléchie d'intervention ou de politique économique, à de la mauvaise science. Chez eux, tout ce qui n'est pas mesurable ou vérifiable est de la mauvaise science ; et donc aussi les jugements de valeur. Dans son livre *A Per-*

14. Brandis, R., « Value Judgments and Economic Science », *Quarterly Review of Economic and Business*, 1963, pp. 41-50.

15. Machlup, F., « Positive and Normative Economics », in *Economic Means and Social Ends*, Robert, L. Heilbroner, éditeur, Prentice Hall, 1969, p. 116.

spective of Welfare Economics, paru en 1973 chez Macmillan, un auteur comme S.K. Nath oscille ainsi entre deux définitions du normatif, d'abord comme le non-mesurable (p. 11, p. 12) puis le normatif défini comme une proposition vérifiable qui peut être utilisée comme recommandation ; exemple : la publicité est un facteur de croissance économique. Little allait jusqu'à dire que toutes les statistiques comme le revenu national, le taux de croissance, etc., étaient des propositions normatives.

Il faudrait sortir de cette dichotomie et réaliser que la mesure même la plus scientifique peut devenir normative, si elle est prise comme norme, but à atteindre ou critère de décision. Un taux de croissance x devient normatif s'il est un but à atteindre, qu'il soit bien calculé ou mal. Mais on peut scientifiquement calculer ce taux pour savoir simplement ce qu'il est, en toute science objective. Non seulement n'y a-t-il pas opposition entre scientifique et normatif, des résultats de la science la plus rigoureuse peuvent même servir de normes.

Ainsi, au type d'erreur trouvé jusque chez Machlup, qui consiste à appeler des résultats mal connus de processus objectifs des jugements de valeur, il faut ajouter un autre type d'erreur qui consiste à penser que tout ce qui est normatif n'a plus de crédibilité scientifique et rejoint l'opinion ou l'ignorance.

Cela signifie-t-il qu'il vaudrait mieux retourner à l'économie politique classique que ces distinctions ne semblaient pas embarrasser ? Nullement. On peut facilement vérifier que les auteurs classiques sont responsables des mêmes erreurs méthodologiques que nous avons retrouvées chez les modernes.

Est-ce à dire que nous allons maintenant entièrement donner raison à Pigou ? Certains auteurs estiment que le problème économique majeur actuel est le problème de l'inégalité. Puisque la Nouvelle théorie ordinaire ne peut donner de critère pour préférer une répartition à une autre, ils se tournent vers Pigou, qui est au moins clair et incisif sur ce point.

L'auteur actuel qui a probablement le plus contribué récemment à réhabiliter l'approche de Pigou est l'économiste marxiste Maurice Dobb. Selon lui ¹⁶, une fois que Pigou a défini de façon opérationnelle ce qu'il entend par bien-être économique et son accroissement, la manière dont il « analyse les facteurs qui sont à l'origine de ses variations se ramène à une analyse de causes à effets, aussi peu normative que n'importe quelle autre branche de l'analyse économique ». Les deux propositions fondamentales de Pigou : que tout accroissement de la somme des biens économiques disponibles est une augmentation du bien-être ; que tout transfert de

16. M. Dobb, *Economie du bien-être et économie socialiste*. Cambridge University Press, 1969, traduction française chez Calmann-Lévy, 1971, pp. 46-47.

richesse des riches aux pauvres qui ne diminue pas la production représente un accroissement de bien-être, ces deux propositions, selon Dobb « ne font qu'établir que certaines modifications de l'allocation des ressources et de la répartition du revenu auront certains effets sur le bien-être ainsi défini ». Et il conclut :

Un jugement éthique ou normatif quelconque n'intervient que si l'on est amené à décider si oui ou non le bien-être économique peut être considéré comme un objectif politique souhaitable.

Par cette citation, nous voyons que Dobb tempère l'importance de deux objections soulevées contre Pigou. La première a trait à la distinction de Pigou entre bien-être économique et bien-être tout court. Le bien-être étant un état d'âme, il est difficile de séparer ce qui est économique de ce qui ne l'est pas, a-t-on dit. Il s'agit, selon Dobb, que la société considère la poursuite des biens économiques comme un objectif souhaitable et le travail de l'économiste est justifié. La seconde objection est plus sérieuse : on connaît l'argument *ad ignorantiam* de Pigou qui prétendait que le bien-être dérivé des biens économiques était un indice valable du bien-être en général. Il appartenait aux opposants de faire la preuve que l'accroissement de biens économiques diminuait le bien-être. Du point de vue de la théorie de la science, cet argument est faible. Il consiste à valider n'importe quelle hypothèse sans preuve, à condition qu'on ne puisse la démolir. On exige, au contraire, que celui qui avance une hypothèse prouve que cette hypothèse est conforme aux faits connus et explique même les exceptions. Même s'il est vrai que la société peut trancher pratiquement en décidant elle-même que l'accroissement des biens économiques représente pour elle l'essentiel du bien-être, et même si dans ce cas Pigou se trouve validé, selon la suggestion de Dobb, il reste qu'il s'agit là d'un jugement de valeur parmi d'autres possibles dans nos sociétés. La formulation de Bergson, dès 1938¹⁷, avait l'avantage de prévoir ces autres possibilités auxquelles nous sommes plus sensibles maintenant, grâce à une formulation plus générale. Qu'on me permette d'insister davantage sur l'importance de ce point, un peu négligé par Dobb.

C'est Paul Streeten¹⁸ qui a mis le doigt sur l'erreur la plus fondamentale de Pigou. Dans son article de 1950, il reproche à Pigou de supposer un consensus quant aux biens économiques et d'étendre ensuite ce consensus au niveau de décisions de nature plus collective ou même politique.

17. A. Bergson (Burk), « A Reformulation of certain aspects of Welfare Economics », *Quarterly Journal of Economics*, février 1938, pp. 310-34, reproduit dans *Essays in Normative Economics*, chap. 1 du même auteur et dans *Readings in Welfare Economics*, Irwin, 1969.

18. Streeten, P., « Economics and Value Judgments », *Q.J.E.*, 1950, pp. 583 et ss.

Même si la loi de l'utilité décroissante du revenu était vérifiée en gros, le fait pour Pigou de vouloir l'utiliser pour justifier une répartition n'en fait pas moins une éthique. Supposons avec Dobb que les Anglais sont assez hédonistes et que Pigou a raison de penser qu'ils ont tendance à se comporter en consommateurs rationnels. Pigou ne fait plus d'éthique mais il constate le fait d'un consensus hédoniste chez les Anglais, dans leur comportement sur les marchés. Mais il fait alors de ce consensus partiel pour les biens économiques une institution qui prend des décisions globales de répartition. Il préconise en somme une sorte de démocratie directe basée sur la mesure de l'utilité, pouvant contrarier les institutions politiques déjà acceptées. Pigou, en effet, part de l'idée que la majorité des Anglais, prolétaires, voteraient certainement pour l'égalisation des revenus qui maximiserait du même coup la somme des utilités. Cependant, les Anglais n'en ont pas moins toujours soutenu une aristocratie qui était un facteur d'inégalité, et la reine d'Angleterre est probablement la personne la mieux payée du Commonwealth en regard de sa véritable fonction économique.

Une autre erreur consiste aussi dans cette intrusion dans un domaine comme celui des constitutions, que l'on soumet aux mêmes critères de décision que ceux du marché où la théorie suppose une information adéquate, alors que ces décisions d'ordre plus général, ayant les caractères de biens publics et de biens futurs, demandent une information très particulière. Ajoutons tout de suite que le critère de compensation pourrait conduire à d'aussi lourdes erreurs, tout ordinaliste qu'il se prétende.

Cette erreur fondamentale de Pigou nous permet de voir ensuite deux contradictions majeures chez lui. La distinction qu'il fait entre bien-être général, l'économiste ne s'occupant que du bien-être économique est violée par lui-même et nous voyons combien cette distinction est dangereuse et inadmissible lorsqu'elle conduit à violer la souveraineté politique constitutionnelle déjà admise dans les données du problème. La deuxième contradiction est aussi évidente : Pigou a mis à la mode les effets externes positifs et négatifs dont ne tiennent pas compte les décisions du marché et il a mis l'accent le premier avec raison sur l'étroitesse du comportement de marché pour des décisions d'ordre général ou des biens futurs. Le raisonnement peu subtil par lequel il agrège des utilités pour justifier une répartition est, par conséquent, en contradiction avec ses propres recherches.

Une autre difficulté chez Pigou n'a cependant pas la même importance du point de vue méthodologique : il s'agit de l'hypothèse de l'utilité marginale décroissante du revenu. Pigou pensait défendre sa redistribution par l'argument suivant : on peut enlever du revenu aux riches sans qu'ils en souffrent tellement car ce qui compte pour eux, c'est leur position relative les uns vis-à-vis des autres. Dans un milieu homogène,

les désirs sont statiques et plus faciles à saturer, d'où l'utilité décroissante du revenu surtout chez les riches. Pour les pauvres, au contraire, malheureux surtout à cause de la vue du riche, il se peut que la soif de monter dans l'échelle sociale rende leur courbe d'utilité marginale de revenu croissante. Mais pour justifier une redistribution, il faut, avons-nous dit, un milieu assez homogène où la courbe d'utilité marginale du revenu soit décroissante. Comment concilier cela ? D'ailleurs, rappelons que même une réponse à cette question ne lèverait pas les doutes beaucoup plus sérieux évoqués auparavant.

Essayons donc maintenant de tirer un consensus des arguments divers qui viennent de Pigou, Robbins, Bergson, Tinbergen et Myrdal.

III — JUSTIFICATION D'UNE THÉORIE DU BIEN-ÊTRE

Bien que nous n'ayons fait que mettre le doigt sur les contradictions fondamentales qui ont toujours plus ou moins inconsciemment éloigné le gros des économistes de la théorie du bien-être, il est temps de reconstruire l'équivalent de cette théorie pour compléter ce qui manque à la théorie de la politique économique.

A) *Les insuffisances de la macro-économie comme théorie de la politique économique*

Comme les insuffisances de la théorie de la politique économique dérivée de la macro-économie ont été explorées depuis longtemps et sont connues, nous pouvons nous contenter ici d'un rapide survol de ces limitations.

La théorie keynésienne a les limitations typiques d'une théorie de la politique économique élaborée pour le court et le moyen terme. En postulant un environnement stable, c'est-à-dire la qualité et la quantité de travail et de l'équipement, la fixité de la technique, du degré de concurrence, des goûts des consommateurs, de la structure sociale qui détermine la répartition des revenus, des ressources naturelles et de l'environnement, enfin, en postulant la constance des aspirations et valeurs des individus et de la société, Keynes mettait entre parenthèses plusieurs des sujets qui nous intéressent justement aujourd'hui. En revanche, il pouvait agréger dans de grandes catégories comme l'épargne et l'investissement globaux, la demande globale de monnaie et la quantité de monnaie, calculer des propensions sans s'informer de leurs éléments constitutifs.

Les théories de la croissance ont relaxé certaines hypothèses comme celle de la fixité de la technique, mais les changements dans les valeurs et la répartition sont demeurés en dehors du cadre des études encore trop globales. Les techniques d'input-output ont contribué à rendre l'analyse plus fine et à voir mieux les mouvements au sein des composantes des agrégats. Cependant, un Jessua nous avertit que les données des tableaux

d'input-output sont le résultat de choix passés, parce que ce sont des liaisons *ex post*. Ou l'on postule que l'efficacité était alors optimale lorsqu'on a pris des décisions, ou l'on en reste avec des questions sur l'opportunité de prendre les coefficients pour planifier l'avenir, car ces coefficients peuvent venir de transactions peu efficaces économiquement ou opposées aux vues actuelles¹⁹. De toute façon, on a mis bien du temps à évaluer les coûts de la croissance car ça ne faisait pas partie des préoccupations plus à court terme de Keynes.

Alors que les théories libérales de la croissance et du développement ne se préoccupaient guère de ce qu'il y avait au-delà des agrégats et répugnaient à l'idée de planification autoritaire, un auteur comme Adolph Lowe, de la New School for Social Research de New York, essaya de garder le cadre macro-économique pour y insuffler un vent de dirigisme²⁰.

Après avoir vérifié la cohérence entre les objectifs, qui sont selon lui la stabilité et le plein-emploi, puis les interrelations entre moyens et objectifs secondaires et principaux, il essaie de voir quelles lois et règles font correspondre fins et moyens : quelles sont les possibilités de la technologie, quelles motivations sont nécessaires pour induire les conduites propres à utiliser au mieux la technologie et les hommes pour atteindre les fins spécifiées. Ensuite, il y a toute une série de sanctions et de récompenses pour acheminer les agents vers la voie tracée à l'économie. Lowe, en effet, pense que les mécanismes du marché sont faussés et doivent être remplacés.

Mais, d'où viennent les grands objectifs qu'on s'est choisis ? Qui décide des récompenses et des sanctions et pour quelles actions ? Voilà des questions assez graves auxquelles on n'a que des réponses bien minces. L'inflation est-elle le plus grand de nos maux ? le chômage ? l'état stationnaire ? Un grand nombre d'économistes répondent déjà non à ces trois questions. Nous sommes donc aux prises avec un problème de choix dans les valeurs, et cela, l'approche ordinaire ne peut nous le résoudre. Mais c'est de ce choix que sortent les grands principes qui doivent guider la politique économique.

Y a-t-il quelques espoirs du côté d'une théorie du bien-être renouvelée pour compléter le rôle de la macro-économique ?

B) *Une ligne directrice depuis Pigou jusqu'à maintenant*

En dépit de leurs erreurs, d'ailleurs responsables de la grande confusion qui a toujours régné chez les économistes quant au traitement des valeurs dans le processus d'élaboration de la politique économique,

19. Claude Jessua, *Coûts sociaux et coûts privés*, P.U.F., 1968.

20. Adolph Lowe, *On Economic Knowledge, Toward a Science of Political Economics*, New York, Harper and Row, 1965.

Arthur C. Pigou et Lionel Robbins n'en ont pas moins apporté des matériaux indispensables à toute reconstruction de la théorie de la politique économique. Ce n'est donc pas un pur exercice en histoire de la pensée économique que d'avoir retracé jusque chez eux les erreurs méthodologiques fondamentales de la théorie du bien-être et de partir de leurs idées dûment corrigées pour reconstruire une théorie du bien-être qui soit la pierre angulaire de la politique économique.

On accepte de plus en plus la vision de Pigou qui veut unir la science et la pratique, faire de la théorie du bien-être « une science positive des faits et de leur tendance, non une science normative de ce qui devrait être ». Mais il insiste aussi pour que cette science soit « la base d'un art » et qu'elle conduise « pas nécessairement d'une façon directe et immédiate, mais finalement et de quelque façon à des résultats pratiques dans l'amélioration de la société »²¹.

Développant davantage son idée de science, Pigou distingue deux approches positives. Celle des mathématiques, qui procèdent par implications, est selon lui celle de la science pure. Il préfère une approche plus réaliste et basée sur des faits, comme la physique, la chimie et la biologie.

En réalité, la mathématique n'est pas de la science positive puisqu'elle peut procéder par implications à partir de n'importe quelle sorte de propositions. Cependant, la démarche par implications deviendra un élément fondamental de la théorie de la politique économique. Déjà Robbins insistait sur cet aspect logique de la théorie de la politique économique. C'est à tort que plusieurs économistes se réclament de lui pour justifier leur attitude d'abstention vis-à-vis des fins et leur prétention à ne vouloir s'occuper que des moyens. D'une part, plusieurs fins peuvent être incompatibles et parfois c'est l'économiste qui peut renseigner sur ces incompatibilités. D'autre part, certaines fins ou certains objectifs peuvent être aussi des moyens en vue d'autres fins. Non contents d'utiliser les systèmes logiques qu'on retrouve en science pure et qu'on appelle aléthiques, certains auteurs comme G.H. von Wright, un disciple du célèbre philosophe Ludwig Wittgenstein, ami de Russel, et même certains économistes comme Bengt Hanson se sont essayés à développer une logique à partir de propositions normatives. Cette logique dite déontique n'est malheureusement pas encore très opératoire²². Rappelons-nous cependant l'insistance de Bergson, de Samuelson et de Myrdal à légitimer une démarche qui partirait de propositions éthiques et en étudierait les implications. Robbins dit déjà dans son célèbre *Essay*, p. 142-4 : « L'économie est neutre vis-à-vis des fins. L'économie ne peut se prononcer sur la validité des jugements de valeur (...) Tout ceci n'est pas dire que les économistes ne puissent admettre comme postulats divers jugements de

21. A.C. Pigou, *The Economics of Welfare*, 4th Ed., MacMillan, pp. 4 et 5.

22. Voir : G. Kalinowski, *La logique des Normes*, Paris, P.U.F., 1972.

valeur, et, supposant la validité de ceux-ci se demander quel jugement porter sur des propositions particulières d'action ».

On sera peut-être porté à penser que le principe de Hume, popularisé en France par Poincaré au début du siècle par la maxime : de prémisses à l'indicatif on ne peut passer à des conclusions à l'impératif, est alors abandonné. Il est vrai que les abus amenés par ce principe l'ont fait fortement attaquer. Dans un livre de Julius Margolis publié à New York en 1971 chez Oxford : *Values and Conduct*, toutes les objections soulevées par les philosophes contre ce principe sont passées en revue. Une fois qu'on a examiné tous les pièges dans lesquels il peut conduire, une fois qu'on a pesé les voies différentes ouvertes par l'auteur, on ne peut s'empêcher de penser que cette partie des principes de l'éthique et de la méthodologie est dans le même état insatisfaisant que le reste de l'éthique, ramenée d'ailleurs à des questions méthodologiques. La faiblesse de l'éthique est peut-être la marque caractéristique de la pensée du vingtième siècle. Cependant, on ne trouve pas d'autre principe plus satisfaisant et l'on demeure avec l'opinion commune qu'il peut être encore source d'une plus grande rigueur intellectuelle à une époque où science, valeurs et agir sont si intimement mêlés par le pragmatisme, et surtout dans les sciences sociales, où les préjugés de chacun ont plus facilement prise.

En plus de ce principe méthodologique important, Robbins nous a légué de la science économique une vision moins uniquement axée sur les biens matériels que la science des Pigou, Robertson, Marshall et autres. Lorsqu'il écrit que l'économiste peut être aussi bien au service d'une communauté de moines pauvres qu'au service de joyeux Sybarites, il affranchit la science économique et la théorie du bien-être de présupposés normatifs trop orientés et nous ouvre une voie vers la recherche d'outils nouveaux propres à saisir les biens moins tangibles. Il nous reste beaucoup à faire peut-être, mais au moins la route est permise.

On peut dire que l'essentiel de la vision de la fonction de bien-être de Robbins est de prendre des autorités pour lesquelles on travaille les aspects normatifs dont il faut tirer les implications. Ce sont les objectifs, jugements de valeur dont il faut tirer au clair (p. 147) « un système de fins compatibles les unes avec les autres ». Un auteur de science politique comme Georges Burdeau²³ dirait que la démocratie de Robbins est la démocratie du XVIII^e siècle : on élit des représentants du peuple qui ont ensuite la confiance du peuple et qui sont censés décider avec science et honnêteté au meilleur avantage du peuple. L'économiste du bien-être qui prendrait les yeux fermés les jugements de valeur des gouvernants risque de nos jours de se voir impliqué dans les visées personnelles,

23. Par exemple : G. Burdeau, *La démocratie, Bruxelles*, Office de Publicité, S.A., 1956.

parfois loin du bien commun, des politiciens en place. Notre siècle distingue le pouvoir de la volonté démocratique.

Voilà pourquoi un Bergson voudrait que l'économiste tienne compte des jugements de valeur qui ont cours dans la société, non pas seulement ceux du pouvoir. Que prétend faire Arrow, sinon continuer dans les foulées de Bergson et essayer d'agréger les préférences de tout le monde ?

Même si Samuelson est d'avis, avec Bergson, que Arrow ne considère qu'une sorte de fonction de bien-être, la fonction de bien-être libérale, lui-même, nous l'avons vu, envisageait une sorte de machine logique qui aurait tiré les implications de n'importe quelle proposition éthique. Mais la place étriquée que Samuelson laisse à l'économiste dans ce rôle logique explique que la théorie qu'il avait lui-même si brillamment entrevue n'ait pas progressé plus vite, car si l'économiste ne considère que ses variables économiques habituelles, comment et par qui se fera la démarche qui examine les implications de jugements de valeur généraux aux niveaux social, politique et de là étudie les implications de changements politiques sur la sphère économique et en voit les effets ?

Une fois qu'on est d'accord pour préférer avec Bergson et Myrdal que les jugements de valeur qui peuvent conduire à diverses politiques économiques soient relevés et explicités en vue d'une meilleure objectivité, il y a donc plusieurs voies possibles. Bergson prendrait un certain nombre de jugements de valeur qui ont cours dans la société, sans qu'il élabore davantage sur son choix ; mais il va quand même plus loin que Robbins. Certains auteurs comme Tinbergen et Arrow songent à de véritables consultations populaires, à moins qu'ils pensent à un système qui se rapprocherait davantage de la démocratie directe. On a vu Bergson revenir récemment à une telle idée d'un échantillon qui mesurerait les préférences. Myrdal croit à la nécessité d'une entreprise scientifique multidisciplinaire pour mener à bien ces consultations et élaborer des schémas de politique économique qui tiendraient compte des jugements de valeur des populations concernées.

Ces consultations ne sont pas une mince affaire cependant. Avant de pouvoir utiliser les résultats de ces sortes d'enquête Gallup, il faudrait savoir quelle information possèdent ceux qui répondent, savoir qui interroger et avec quelle information pertinente pour tirer des conclusions normatives de ces enquêtes. Il y a des choix à élaborer entre le court, le moyen et le long terme. Il y a d'autres choix entre des avantages économiques et des valeurs culturelles. Ensuite, que ferait-on de ces préférences populaires directes si elles vont à l'encontre de celles des gouvernants et, ainsi, de la constitution si elles l'emportent sur la volonté du pouvoir légitime ? Remarquons que nous ne sommes pas plus avancés si nous laissons à d'autres le soin de répondre à ces questions. Où prendrons-nous les vues prospectives nécessaires pour orienter nos recherches et baser nos recommandations, sans une vision globale du changement

des valeurs et des effets que ce changement des valeurs peut apporter dans la direction de la politique économique ?

Selon une opinion possible, une attitude vraiment scientifique ne serait-elle pas plutôt d'avoir des enquêtes impartiales sur les préférences et leurs changements de direction, non pas seulement pour les biens ordinaires du marché mais pour ces biens dits culturels qui conditionnent l'obtention de tous les autres ? Pourquoi les recherches de Arrow, Inada et autres ne pourraient-elles pas permettre à des économistes de participer à ces enquêtes, dont nous pourrions aussi utiliser les résultats ? Qui a dit que l'objectivité des économistes les obligeait à prendre les jugements de valeur du pouvoir ou du système économique existant ? Et si nous devons tenir compte du problème des valeurs pour assurer notre indépendance d'esprit et la plus grande objectivité possible, ne sommes-nous pas obligés de nous poser les questions qu'on se pose en théorie économique du bien-être et de réinventer cette théorie pour avoir les bonnes réponses ?

Enfin, et dans un autre ordre d'idées, la théorie du bien-être ainsi révisée ne nous serait-elle pas d'un grand secours pour étudier des systèmes de pensée qui comportent à la fois des éléments normatifs et des parties de nature positive, comme la théorie marxiste par exemple, ou la théorie coopérative ? Il y aurait alors urgence pour les économistes à réexaminer leur opinion sur la théorie du bien-être.

GERARD-R. PELLETIER,
Université de Sherbrooke.